



12/10/2015

Communiqué de presse

Mieux accompagner les entreprises en difficulté grâce à un réseau d'interlocuteurs privilégiés à l'écoute des chefs d'entreprise

Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays de la Loire a signé ce jour, avec près d'une vingtaine d'acteurs publics et privés*, la charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des entreprises en difficulté.

A travers cette charte, chaque organisation signataire s'engage à désigner un ou plusieurs interlocuteurs privilégiés pour accompagner les entreprises en difficulté. Leur mission consistera à créer un lien de confiance avec les chefs d'entreprise, à leur apporter un premier niveau d'analyse sur les difficultés rencontrées et à les orienter vers les dispositifs les plus pertinents pour contribuer à la résolution de leurs difficultés.

L'objectif consiste à rompre l'isolement du chef d'entreprise et à faciliter la prise rapide des premiers contacts. La précocité dans la détection des difficultés s'avère en effet cruciale pour rechercher des solutions.

L'institution de ce réseau sera complétée par des actions de communication destinées aux chefs d'entreprise afin de les informer sur les soutiens publics et privés mobilisables en cas de difficultés.

A cette occasion, le préfet de la région Pays de la Loire a rappelé la nécessité de mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés pour aider les entreprises en difficulté à trouver des solutions pour pérenniser leur activité et préserver les emplois.

(*) MEDEF, CGPME, Union Professionnelle Artisanale (UPA), Ordre régional des experts comptables, Centre d'information pour la prévention des entreprises (CIP) 44, CIP 49, CIP 53, Fédération Française du Bâtiment (FFB), Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR), CCI 44, CCI 49, CCI 53, CCI 85, Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), CMAR, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), DRFIP, Banque de France, Caisse des dépôts et consignations (CDC), Bpifrance, URSSAF, Régime Social des Indépendants (RSI), MSA, FONDES, Etat.

Préfecture de la région Pays de la Loire,

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.gouv.fr
[@Prefet44](#)